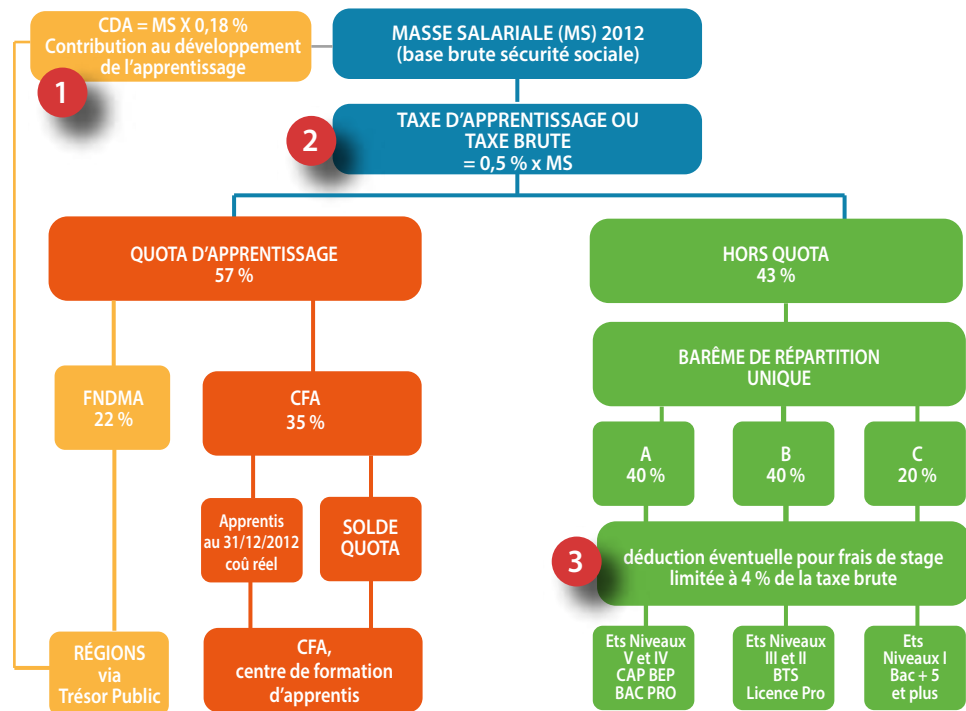




1, rue carnot - B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Tél. 03 21 64 65 00
Fax : 03 21 64 65 03



$$\text{Montant à régler} = 1 + (2 - 3)$$

Si vous êtes décideur en entreprise, merci de demander à ce que la taxe d'apprentissage (catégories A et B) soit dévolue pour tout ou partie à notre établissement. Ce versement permet d'offrir à nos élèves un matériel pédagogique adapté aux conditions qu'ils retrouveront comme stagiaires ou employés dans leurs futures entreprises.



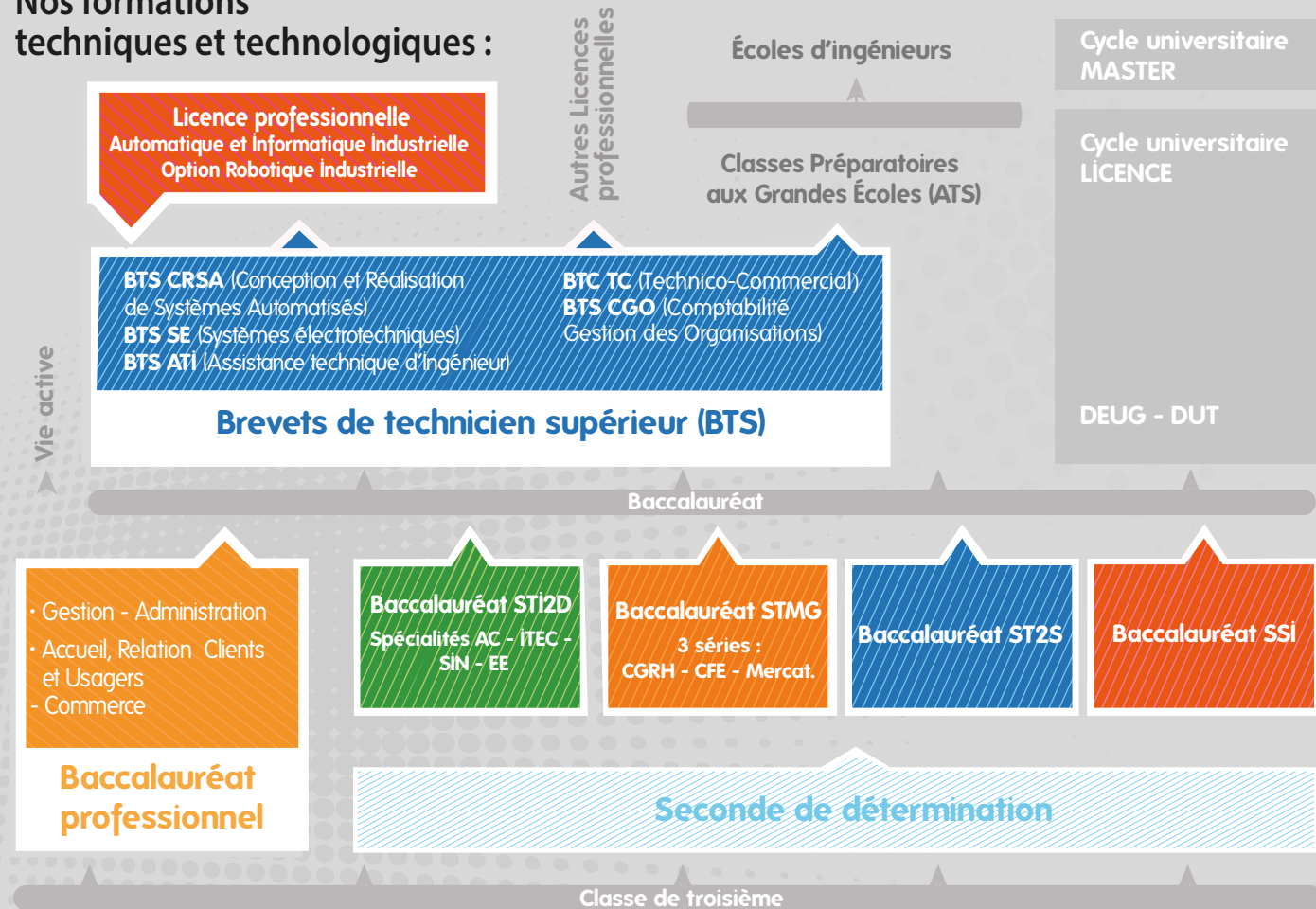
TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

Conception et mise en page : Patricia Dupuis - Imprimerie : ID Graphique



L'éducation c'est nous, l'évolution, c'est grâce à vous

Nos formations techniques et technologiques :



Madame, Monsieur,

Je me permets de vous solliciter pour le versement de votre taxe d'apprentissage au profit de l'établissement que j'ai l'honneur de diriger.

Dans de nombreuses filières de notre lycée, 1700 jeunes acquièrent des connaissances et des qualifications qui leur permettront de s'insérer dans vos entreprises. Pour faciliter cette insertion, les contenus de formation sont régulièrement mis à jour et nous nous efforçons d'adapter nos équipements aux exigences pédagogiques et aux dernières évolutions technologiques.

Votre soutien nous permettra de continuer dans cette voie. Grâce à votre contribution, nous pourrions accomplir pleinement la vocation de l'enseignement technologique et professionnel : offrir à nos élèves les meilleures conditions d'enseignement, conformes aux exigences de la sécurité et en phase avec le monde moderne.

La réglementation nous autorise à percevoir votre taxe au titre du hors quota pour nos sections de baccalauréats et de B.T.S.

En versant votre cotisation à l'organisme agréé (O.C.T.A.), vous pouvez préciser que vous souhaitez la voir affecter au Lycée Carnot de Bruay-la-Buissière.

Je vous remercie d'être notre partenaire depuis plusieurs années et serais très heureux de vous rencontrer lors de nos prochains rendez-vous.

Henri Wierzejewski
Proviseur